

Point épidémiologique hebdomadaire Île-de-France

Point hebdomadaire de veille et surveillance sanitaires

Date de publication : 11 juin 2025

ÉDITION ÎLE-DE-FRANCE

Semaine 23 (du 2 au 8 juin 2025)

SOMMAIRE

Dengue, chikungunya et zika – Surveillance renforcée	3
Sources et méthodes	4

Points clés

- **Dengue, chikungunya et zika** : 65 cas de dengue, 74 cas de chikungunya et 1 cas de zika, tous importés, documentés en Île-de-France du 1^{er} mai au 11 juin 2025
- **Covid-19** : la situation de la Covid-19 est à un niveau faible et stable, les données ne sont pas présentées dans ce point.
- Les données de mortalité ne montrent pas d'évolution particulière et ne sont pas présentées dans ce point.

Tout signalement est à adresser au Point Focal Régional de l'ARS Île-de-France

E-mail : ars75-alerte@ars.sante.fr

Tél : 0 800 811 411

Fax : 01 44 02 06 76

Tout signalement urgent doit faire l'objet d'un appel téléphonique

Actualités

- Chikungunya, dengue et zika en Île-de-France :
 - Données de la surveillance renforcée en France hexagonale 2025 : [ici](#)
 - Bilan 2024 SpF IdF : [ici](#)
 - Infographie ORS IdF / SpF IdF – Arboviroses transmises par le « moustique tigre » : [ici](#)
- Bulletin national hebdomadaire de surveillance sanitaire de la mortalité: [ici](#)
- État de santé de la population : Santé publique France et l'Anses lancent le cycle 1 de l'enquête Albane: [ici](#)

Vigilance

ROUGEOLE

Depuis le début de l'année 2025, une hausse des déclarations obligatoires de rougeole est observée en Île-de-France. Cette hausse concerne l'ensemble des départements franciliens. Certains cas Franciliens ont pu être reliés à des voyages en zone de circulation active du virus (Maroc, Viêt-Nam) ou des rassemblements (Salon de l'Agriculture). Face à cette situation, les professionnels de santé et la population doivent être sensibilisés aux [signes cliniques évocateurs](#).

La rougeole est considérée par l'OMS comme éliminée en France et a le statut de **maladie à déclaration obligatoire**. Toute suspicion ou diagnostic doit donc être signalé sans délai à l'ARS pour mesures de gestion immédiates (recherche de contacts, prophylaxie post-exposition...).

La vaccination de la population est le seul moyen d'éviter l'infection et la transmission secondaire. Il est essentiel de **vérifier le statut vaccinal** des personnes qui consultent et de les vacciner si besoin (Médecins, PMI, pharmaciens et infirmiers sous [certaines conditions](#)), notamment avant tout voyage vers une zone d'endémie. Voir les [Recommandations](#).

Depuis le 1^{er} janvier 2025 en IdF (données au 04/06/25)

114

Cas confirmés biologiquement ou liés épidémiologiquement

11

Cas suspects en cours de confirmation

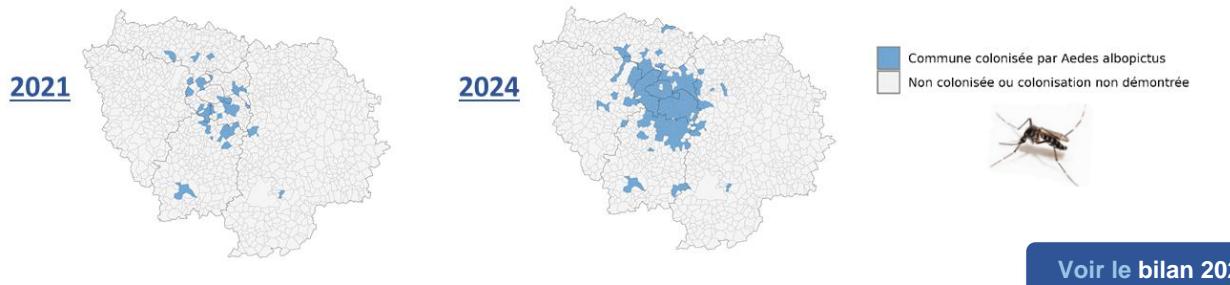
124

cas sur l'année 2024

Dengue, chikungunya et zika – Surveillance renforcée

La surveillance renforcée des arboviroses a lieu chaque année du 1^{er} mai au 30 novembre en France métropolitaine, période d'activité du moustique tigre *Aedes albopictus*, vecteur de la dengue, du chikungunya et du zika. Chaque année, le « moustique tigre » étend son aire de colonisation à des nouvelles communes de la région, augmentant la part de la population francilienne exposée (11% des Franciliens en 2019 vs 68% en 2024) et le risque d'émergence de foyers de transmission autochtone à partir d'un cas importé de zone de circulation des virus. Pour mitiger ce risque, l'ensemble des cas signalés à l'ARS (via la Déclaration obligatoire ou via le dispositif de rattrapage laboratoire de cas non déclarés) sont investigués durant la surveillance renforcée et des enquêtes entomologiques sont déclenchées si nécessaire.

Figure 1 | Progression de l'aire documentée de colonisation par le moustique *Aedes albopictus* en Île-de-France, fin 2021 vs fin 2024 (source données : ARS IDF, cartographie SpF)



Voir le bilan 2024

Données de la surveillance renforcée en Île-de-France, du 1^{er} mai au 11 juin 2025 :

Les différences par rapport aux chiffres du bilan national s'expliquent par la date d'arrêt des données

65 DENGUE*	74 CHIKUNGUNYA*	1 ZIKA
Zone d'importation : Antilles (57%), Polynésie Française (15%), Afrique Sub-saharienne (14%), Asie (sud et sud-est) (12%), Brésil (1%)	Zone d'importation : Réunion (89%), Maurice (6%), Mayotte (4%), Madagascar (1%)	Zone d'importation : en cours d'investigation
10 cas ont eu recours à l'hôpital	1 cas a eu recours à l'hôpital	-
112 (84%) cas résidaient dans une commune colonisée, limitrophe ou avec présence épisodique d' <i>Aedes albopictus</i>		

* D'autres cas sont en cours d'investigation

Tableau 1 | Cas importés de dengue, de chikungunya et de zika, par département de résidence pendant la surveillance renforcée, Île-de-France, 11/06/2025*

Département	Dengue	Chikungunya	Zika
75-Paris	16	10	0
77-Seine-et-Marne	6	7	1
78-Yvelines	7	15	0
91-Essonne	7	13	0
92-Hauts-de-Seine	17	6	0
93-Seine-St-Denis	3	6	0
94-Val-de-Marne	6	8	0
95-Val-d'Oise	3	9	0
Île-de-France	65	74	1

Figure 2 | Cas de dengue, de chikungunya et de zika par semaine de signalement pendant la surveillance renforcée, Île-de-France, 11/06/2025*

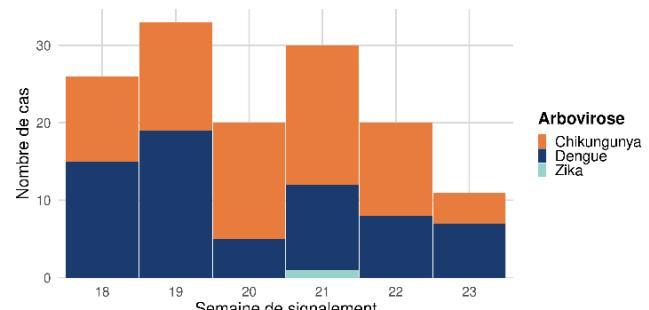


Figure 3 | Distribution des cas de dengue, de chikungunya et de zika, par pays/territoire d'importation pendant la surveillance renforcée, Île-de-France, 11/06/2025



Sources et méthodes

Dengue, chikungunya et zika

Données épidémiologiques: dispositif de surveillance basé sur la Déclaration obligatoire (DO) des cas confirmés biologiquement et renforcée pendant la période d'activité du moustique *Aedes albopictus* (du 1^{er} mai au 30 novembre) par un rattrapage des cas non déclarés via le dispositif de DO, identifiés à partir des données des laboratoires d'analyses médicales (groupes Biomnis et Cerba). L'ensemble des cas sont investigués pendant la période de surveillance renforcée permettant d'orienter les actions de Lutte antivectorielle (LAV).

Equipe de rédaction

Arnaud Tarantola (Responsable)

Laetitia Ali Oicheih

Marco Conte

Anne Etchevers

Nelly Fournet

Gabriela Modenesi

Anselme Pascal

Dépôt légal : 11/06/2025

Contact : cire-idf@santepubliquefrance.fr

Remerciements à nos partenaires

- Les cliniciens et biologistes qui déclarent les cas
- L'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, dont les délégations départementales
- L'Observatoire régional des soins non programmés (ORNSP) en Île-de-France
- GCS SESAN, Service numérique de santé
- Les services d'urgences hospitaliers du réseau Oscour®
- Les associations SOS Médecins du réseau SOS Médecins/Santé publique France
- Le réseau Sentinelles/ Inserm
- Services d'états civils des communes informatisées
- Les laboratoires Biomnis et Cerba

Pour rester informé(e) et recevoir gratuitement les publications de Santé publique France Île-de-France, **nous vous invitons à vous abonner à notre liste de diffusion via ce [lien](#) ou ce QR code.**



N'hésitez pas à partager cette invitation avec vos collègues et contacts qui pourraient également trouver ces informations pertinentes.